

Cat's Ancestral Tracking Service (CATS) **Service de généalogie féline**

La Cat Fanciers' Association, Inc. (CFA) a mis sur pied un programme qui permet aux chats qui ne remplissent pas les critères standard d'enregistrement de la CFA d'être tout de même inscrits en CFA dans le but d'établir une lignée d'élevage. Ce système est utilisable pour des chats de races nouvelles et pour des chats de races reconnues par la CFA lorsqu'il est impossible de remplir les conditions requises pour l'enregistrement, par ex. la présentation d'un pedigree original d'une autre association.

La CFA offre ce nouveau service de généalogie, appelé Cat's Ancestral Tracking Service (**CATS**), comme un supplément à notre registre de races normal. Le but de la participation au **CATS** est de fournir une information exacte de la généalogie d'un chat et des futures générations issues de ce dernier. L'intention est de mettre sur pied une généalogie pour un chat et ses descendants. Le résultat final désiré serait d'avoir enregistré un nombre suffisant de générations (qui soient conformes aux conditions requises pour la race) afin de permettre l'acceptation **possible** de cette lignée dans le registre normal de la CFA.

Un chat enregistré grâce à ce système ne recevra pas le certificat standard d'enregistrement CFA. Son acceptation, ou la reconnaissance de la race, au sein du registre normal de la CFA *n'est pas garantie*, et ce chat ne peut pas concourir en exposition CFA. Pour que cette lignée puisse être transférée du **CATS** à notre livre d'origines standard, toutes les futures générations devront impérativement remplir les conditions d'enregistrement normales requises par la CFA.

Des chats peuvent être inscrits dans la base de données du **CATS**, qui sera complètement séparée de notre registre normal, dans les circonstances possibles suivantes. Les autres situations seront considérées individuellement.

- 1) Chats de races reconnues avec un nombre insuffisant de générations dans le pedigree pour être acceptés dans le registre de la CFA, comme par exemple des Siamois ou des Abyssins avec une généalogie connue et/ou enregistrée de moins de 8 générations.
- 2) Chats de races reconnues mais SANS AUCUNE généalogie, comme par exemple des chats originaires d'un pays dont le monde félin est en développement et qui ne dispose pas d'association auprès de laquelle enregistrer la généalogie de ces chats et donc ne permet pas de fournir les pedigrees originaux certifiés nécessaires pour un enregistrement au livre des origines normal.
- 3) Chats de races reconnues venant d'organisations non reconnues par la CFA pour des transferts d'enregistrement (ICE, ACE, UFO, etc.).
- 4) Chats de races reconnues par d'autres associations mais non par la CFA, tels que Australian Mist, Burmillas, etc.
- 5) Chats dont la race n'est actuellement reconnue ni par la CFA, ni par aucune autre association.
- 6) Chats qui ne pourraient pas être enregistrés en CFA à cause de races (et/ou couleurs) présentes dans le pedigree qui ne sont pas acceptées par la CFA comme des mariages autorisés.

REMARQUE: Le système **CATS** n'a pas été établi pour l'enregistrement de chats pour la compagnie ou pour des chats castrés/stérilisés. Le **CATS** a été créé pour être utilisé

par des éleveurs qui souhaitent perpétuer une lignée d'élevage particulière en enregistrant chaque génération dans le but d'une éventuelle acceptation des générations futures à des fins d'élevage et d'exposition. Il est prévu pour ceux qui sont désireux de suivre les étapes nécessaires, ce qui peut représenter plusieurs générations de chats, afin d'enregistrer l'existence d'une lignée particulière. L'enregistrement d'un chat à l'aide de ce système n'aura aucun avantage concret pour le propriétaire d'un chat non destiné à l'élevage.

Les tarifs de ce service sont les suivants:

\$10.00 par chat

Les chats ne pourront être acceptés qu'individuellement pour être enregistrés par le **CATS**. Il ne sera pas possible de demander l'enregistrement de portées entières à l'aide du système habituel d'enregistrement de portées.

Le formulaire nécessaire pour la demande d'enregistrement par le **CATS** peut être obtenu par le biais du bureau de la CFA. Des photocopies de toute la documentation disponible (pedigrees, lettres, documents d'importation s'il y en a, etc.) doivent être envoyées avec le formulaire, lequel doit être signé et daté par le demandeur. Au moins une photo couleur doit être jointe, laquelle sera conservée comme partie intégrante du dossier et ne pourra pas être rendue.

\$20.00 pour transférer un chat du **CATS** au registre normal de la CFA.

La conversion à un enregistrement standard ne sera **pas** initiée automatiquement par la CFA une fois les critères standard d'enregistrement remplis. Le propriétaire du chat est responsable de faire la demande de transfert. La demande de transfert doit être faite par écrit et devra contenir le certificat **CATS** du chat en retour, accompagnée de la somme de transfert requise.

Pour une demande d'inscription de votre chat dans le système du **CATS**, merci de contacter la personne suivante. Veuillez inclure vos nom et adresse à votre demande. Vous pouvez également télécharger un formulaire depuis le site Internet de la CFA à l'adresse suivante :

<http://www.cfa.org/forms/cats-application-french.pdf>

Merilee R. Davis
registration2@cfa.org

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter le représentant CFA du **CATS** par le biais de l'adresse email ci-dessus ou par poste à :

The Cat Fanciers' Association, Inc.
P. O. Box 1005
1805 Atlantic Avenue
Manasquan, NJ 08736-0805
Telephone: 732-528-9797 Ext. 15